

ses Etats Héritaires, pour aller à son aide. Ainsi, bien loin d'entrer comme ennemi en Pologne, & d'y faire entrer son Armée, en intention d'y exécuter quelque chose de préjudiciable à la République, il a ordonné à ses Troupes de penser toujours qu'elles n'entrent point pour ravager le Royaume, ni pour y répandre la terreur, mais plutôt pour y défendre les Citoyens, & pour y rétablir la sûreté publique.

A ces Causes, le Sérenissime & très-Puissant Roi a résolu & ordonné, que nul des Gens de guerre qui sont entrés sur les terres de Pologne, ne porte la main sur les Citoyens ou Habitans qui ne s'étant point laissés surprendre par une terreur panique, seront restés tranquilles & paisibles dans leurs maisons & demeures, sans se trouver sous les Armes; le Roi défend aussi, que pour aucune cause que ce soit, on fasse tort aux Maisons, aux Villes, aux Fauxbourgs, aux biens de Campagne, aux Bestiaux; en un mot, à rien de ce qui leur appartient; & beaucoup moins de les attaquer dans leurs Personnes, leur vie ou leurs biens.

Le Roi veut au contraire que ses Troupes veillent à la conservation des Citoyens ou Habitans, qu'ils les défendent, leur prêtent main forte, & ne souffrent point qu'il leur arrive aucun mal; & à faute de ce, tous & chacun qui auront transgressé le présent Edit, seront sans aucune acception de personne, punis grièvement; même du dernier supplice, suivant la griéveté du délict.

Or, comme le Sérenissime & puissant Roi se persuade qu'aucun de ceux qui ont en vûe le bien public, pour l'avancement duquel les Troupes Saxonnnes entrent en Pologne, ne refusera de leur donner & même de leur apporter volontiers & de bonne grace, les vivres & tout ce qui est nécessaire à leur entretien; ainsi, Sa Majesté Royale défend expressément à